

## Entre rêve et réalité, un autre monde est possible !



## BONNE ANNEE A TOUS !

Après les indignés, se sont maintenant les économistes atterrés (plus de 700) qui refusent la politique de soumission au pouvoir de la finance responsable entre autre de l'inégalité sociale !

Dans les entreprises, il est temps de changer de stratégie, à tous les niveaux, il faut plus de dialogue, plus de respect des voies professionnelles et de la vie privée, plus de considération, plus de concertation et de réelles négociations ! En 2012 nous continuerons à agir en toute transparence pour tous les Acteurs de la Formation !

Union  
syndicale  
**Solidaires**  
**SUD**

FÉDÉRATION SYNDICALE

des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des Envergies 75020 PARIS  
Tél 01 44 62 12 00 / fax 01 44 62 12 34  
[www.sudptt.fr](http://www.sudptt.fr) / [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

## Audience UELP du 06/12/11:

Concernant les REP La direction explique qu'il s'agit de décisions nationales : « Nous ne sommes pas concernés mais nous nous engageons à fournir les textes et les critères de sélection aux personnes qui ont fait des requêtes. » **Après plus d'un mois de délai les personnes qui ont fait des requêtes par rapport à leur REP ne voient toujours rien venir !**

Pour la RPP groupe A, il y a 35 inscrits et 27 admissibles dont 3 extérieurs au NOD. **Nous espérons que l'oral sera plus équitable !**

Il n'y a pas d'ouverture RAP 3.3 car la direction, estime avoir atteint l'objectif pour les formateurs (20%, 60% et 20%) avec la même répartition par UT. **Cependant si des formateurs 3.3 passent groupe A par la RPP il y aura moins de 60% de 3.3 l'organisation de la RAP 3.3 se justifie pleinement !**

- RAP 2.3 ciblée par site, pour quelles raisons ?

La direction a ciblé les sites en fonction de la présence du RPE et prévoit un poste 2.3 pour un assistant RH qui fait de la bureautique et de l'éco conduite. **Ce travail peut se faire à distance, il n'y a pas de raison de localiser les postes !**

- Problématiques pour la formation incivilité, certains formateurs sont exclus par le commanditaire

Selon la direction, il faut une complémentarité entre le formateur et le prestataire. Le Directeur a été amené à réorienter certains formateurs, exceptionnellement, qui ne correspondaient pas au profil. **Pas assez docile !**

- Comment se fait-il que cette formation soit confiée à des militaires ?

Oui effectivement se sont des anciens militaires, ils ont la capacité de recréer des conditions de stress pour aider les personnes à appréhender ce genre de situation, je ne pense pas que nous ayons les compétences en interne. Mais les stagiaires sont très satisfaits de cette formation, nous avons 99 % de satisfaits ! **Un score stalinien !**

- Tableau RC pour l'IDF, le tableau de RC n'a pas été fourni à tous les formateurs de l'IDF pour quelles raisons ?

La direction estime que ce n'est pas normal et fera un rappel lors du comité managérial. Le tableau

doit être fourni à tous les formateurs, plus infos et mode opératoire !

- APOGEE (plannings illisibles pour les formateurs) Pas prévu pour imprimer les plannings des formateurs (en déplacement). Les détails ne sont pas imprimés. Le nombre d'inscrits n'apparaît pas dans les détails. Les terminologies ne sont pas assez précises (trop vastes). Possibilité de charger le planning sur un agenda autre que papier ? Manque de réactivité ou rapidité pour les mises à jour. On perd beaucoup trop de temps entre APOGEE et BOGEST, on veut consulter un seul outil, ça complique les choses et ça fait partie des irritants, nous avons de moins en moins de temps pour l'administratif ce qui entraîne des heures supplémentaires non payées.

La direction est d'accord avec toutes nos remarques, mais précise qu'elle a déjà fait évoluer APOGEE, qu'elle considère comme un outil moderne pour la gestion nationale.

- Définition et respect des portefeuilles des formateurs. On demande à certains formateurs de faire des formations qu'ils n'ont pas données depuis plusieurs années, ceci du jour au lendemain. Comment sont définis les portefeuilles des formateurs !

La direction précise qu'on ne peut pas imposer une formation s'il n'y a pas eu de formation de formateurs et si le formateur n'a pas assuré au moins 3 modules.

- Pour les formations bancaires les problèmes de mise à jour sont persistants et les formateurs sont en difficulté face aux stagiaires

Pour les cursus nous avons prévu une mise à jour en associant les formateurs, il y aura une amélioration en 2012 pour les cursus ; GESCLI, COFI, COCLI

- Rôle du Formateur Consultant, doit-on proposer la conception aux formateurs consultant ?

Ce n'est pas systématique, tous les formateurs peuvent faire de la conception, le choix doit se faire en fonction des compétences.

Pour la commission de suivi sur les reclassements, nous avons demandé à fixer une date. Ce sera le 23 février au matin, le CT aura lieu l'après midi.



## Bio diversité dans les Universités ?

Cet article est dédié à toutes les personnes victimes de discrimination.

Qu'en est-il dans nos Universités ? Où est la diversité culturelle ? Où sont les embauches de handicapés ? Où sont les personnes de milieu social défavorisé ? Où sont les personnes de couleur ? Quelles sont les perspectives de carrière pour les seniors ? Où sont les mesures préventives contre les discriminations et le harcèlement imposées par la loi ?

Mais pour quelles raisons l'enquête « de vous à nous » n'a-t-elle pas été diffusée au Campus de Marseille ? Certaines questions restent encore taboues !

Les appréciations définitives sur le personnel sont décidées par des personnes qui ne vous connaissent pas et qui ne savent pas réellement ce que vous faites ! C'est souvent le règne de l'arbitraire hérité par des années de culture judéo-chrétienne. On ne brûle plus les sorcières mais on fait la chasse aux anciens formateurs, aux personnes qui ont un



Concernant les décisions, elles sont souvent prises par une minorité, pour ne pas dire par une seule personne et les subalternes ne sont pas toujours autorisés à réfléchir, même les cadres sup sont souvent considérés comme de simples exécutants, quant aux formateurs, ils ne sont pas considérés comme des cadres mais plutôt comme des agents de production ! Heureusement les choses évoluent, était-il possible au 1<sup>er</sup> semestre 2011 de faire une critique d'APOGEE sans être taxé de terroriste ?

parcours atypique ou à celles qui n'acceptent pas de se convertir ! Ces attitudes exclusives et méprisantes se traduisent souvent par des discriminations et des dérives de management glissant progressivement vers le harcèlement !

Les CHSCT doivent prendre en compte toutes ces difficultés car les entreprises qui pratiquent le dialogue social, la diversité culturelle et acceptent l'égalité homme femme pour mixer et enrichir les idées, sont bien plus performantes ! Il ne faut pas avoir peur des idées, même si elles sortent de l'ordinaire ! Les chercheurs ne pourraient pas progresser s'ils n'orientaient pas leurs recherches vers toutes les pistes même les plus extravagantes ! « Utiliser un virus pour guérir des maladies ! Quelle idiotie ! », auraient clamés nos technocrates, la tête pleine de certitudes et condescendance !



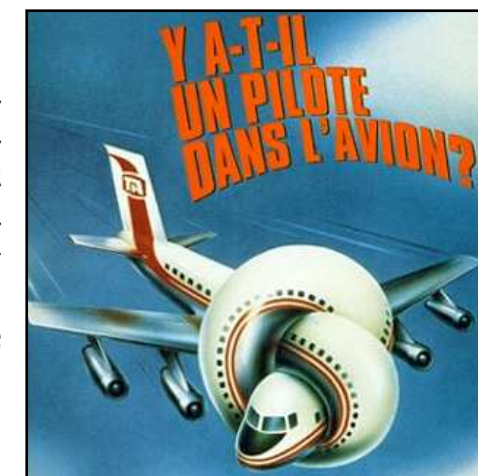
Nous sommes pour le droit à la différence ! Libérez les pensées ! Libérez les consciences ! Libérez la parole de tous les salariés et les entreprises relèveront les défis qui paraissent aujourd'hui insurmontables ! La biodiversité existe aussi chez les êtres humains, la nier ou la chasser nuit gravement à la santé des Hommes et des entreprises !

## Aggravation des conditions de travail

Nous n'arrêtons pas de le dire, les conditions de travail à l'Université du Courier se dégradent ! La souffrance au travail s'installe durablement dans les Campus et les arrêts de travail se multiplient de façon inquiétante. Aujourd'hui beaucoup de Campus sont touchés : Marseille, Bordeaux, Nantes, Rennes, Montreuil sans oublier Nancy où le harcèlement ne s'est arrêté que parce que les personnes concernées sont parties à la retraite !

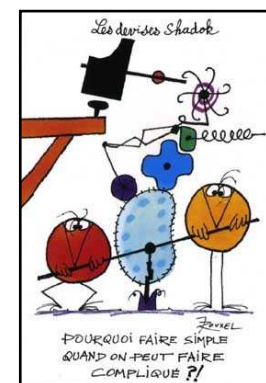
### Que fait la direction ?

Une partie du personnel en souffrance sollicite une aide de la direction mais celle-ci semble perdu dans le triangle des Bermudes, aucune réponse ! En fait, la direction est débordée, elle a un travail fou et elle doit gérer les priorités, et en janvier, l'une de ces priorités est d'assigner les membres cadres du CHSCT au tribunal d'instance parce qu'ils siègent sur des sièges non cadre ! Mais rassurez-vous, la direction leur souhaite une bonne année !



### Petite explication :

Le CHSCT de l'UC comprend 4 sièges dont un siège cadre (1 siège Sud, 1 siège CFTD, 1 siège CGC UNSA et 1 siège CGT), La Poste suppose donc que les 3 autres sièges sont des sièges non cadre donc dans la plupart des NOD, celle-ci assigne les membres des CHSCT soit parce



qu'ils sont cadre sur un siège non cadre ou parce qu'ils ne sont pas cadre et qu'ils sont sur un siège cadre. Il est évident qu'à l'UC les cadres sont ultra majoritaires ce qui implique qu'ils soient proportionnellement représentés en CHSCT ! Mais la devise Shadok est toujours d'actualité ! Sud est la seule O S à avoir désigné un représentant non cadre, ce qui ne pose pas de problème pour nous mais nous trouvons scandaleux que La Poste s'obstine à remettre en cause les membres des CHSCT et nous sommes entièrement solidaires des autres O S !

### Quelle est la stratégie ?

La stratégie est-elle clairement définie ? On ne sait pas trop où on va mais on y va et si possible en courant, la priorité c'est toujours la JA ! Après avoir poussé les formateurs à partir, dans certains Campus on fait marche arrière parce qu'il faut faire du chiffre !

### Quel avenir pour le personnel ?

Ensemble nous devons agir pour rétablir le dialogue social dans les Campus, il ne faut pas hésiter à utiliser nos nouveaux droits et à interpeller les membres du CHSCT, les Médecins du Travail et les Inspecteurs du Travail. La Poste doit respecter le droit du travail, lorsqu'elle refuse elle est de plus en plus souvent condamnée par tribunaux !